

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  

---

**CONSULTATION ÉCRITE DU 27 MARS 2026**

**DÉLIBÉRATION N° 2026/12 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE L'AGENCE DE L'EAU**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 213-8-1, L.213-9-2, R.213-32, R213-39 à R.213-41 ;
- Vu sa délibération n°2024/32 du 18 octobre 2024 adoptant les taux de redevances pour le bassin Rhin-Meuse sur la période 2025-2030 ;
- Vu sa délibération n°2024/33 du 18 octobre 2024 adoptant la maquette financière du 12<sup>e</sup> Programme pluriannuel d'intervention après avis conforme du Comité de bassin,
- Vu sa délibération n°2024/21 du 23 septembre 2024 approuvant le 12<sup>e</sup> Programme pluriannuel d'intervention après avis conforme du Comité de bassin,
- Vu sa délibération n°2024/15 du 27 juin 2024 relative aux dispositions communes applicables aux aides de l'Agence de l'eau pour le 12<sup>e</sup> Programme,
- Vu ses délibérations n°2024/39 puis 2025/21 du 9 octobre 2025 approuvant les politiques d'intervention du 12<sup>e</sup> Programme,
- Vu le projet de rapport d'activité communiqué dans le cadre de la consultation écrite par le Directeur général de l'Agence de l'eau,

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

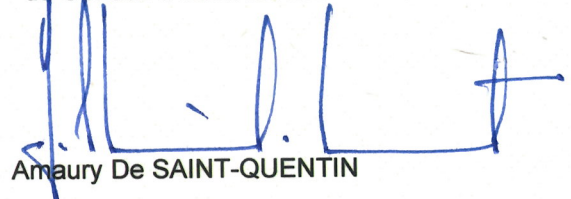
**ARTICLE UNIQUE :**

D'adopter le rapport d'activité de l'agence de l'eau pour l'année 2025.

Le Directeur général  
de l'Agence de l'eau

  
Xavier MORVAN

Le Président  
du Conseil d'administration

  
Amaury De SAINT-QUENTIN